

LE DIAGNOSTIC USINE DU FUTUR PROPOSÉ PAR LA RÉGION GRAND EST

POUR QUI ?

Les **PME** implantées dans le Grand Est à **fort potentiel de croissance**, industrielles, agricoles et artisanales, désireuses de conduire leur entreprise vers le concept « Usine du futur ».

PME : entreprises de moins de 250 salariés, ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

COMMENT ?

UN DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE INDUSTRIELLE...

Un **groupement d'experts** sélectionné par la Région intervient auprès des entreprises qui en font la demande et répondent aux critères d'éligibilité.

Le diagnostic est **intégralement financé par la Région Grand Est**.

Son bénéfice est notifié à l'entreprise dans le cadre du régime d'aide « de minimis » (soit 200 000 € sur trois ans d'exercice fiscal).

... PORTANT SUR 4 AXES :



La performance de l'outil de production : analyse de l'organisation industrielle sur la base d'outils opérationnels tels que l'analyse des flux (relevé des niveaux de stocks...), l'identification des gaspillages (calcul des taux de rendement...), le management de la performance...



L'utilisation des nouvelles technologies dans les outils de production et le process industriel, en fonction du besoin de l'entreprise préalablement identifié : Big Data, fabrication additive, procédés laser, robotique, nouveaux matériaux, transformation numérique...

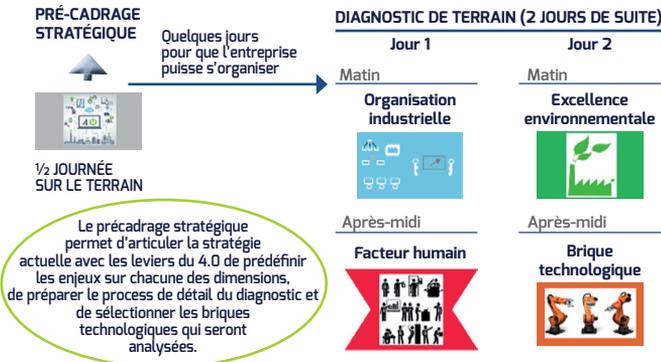


L'excellence environnementale en donnant des pistes d'actions opérationnelles en matière de gestion des ressources, d'éco-conception, de recyclage...



La valorisation de l'homme, ressource interne de l'entreprise et point central du diagnostic (management de terrain, formations, conduite du changement...), analysée de façon collaborative avec des opérateurs internes lors d'un atelier appelé Focus Group.

LE DÉROULÉ OPÉRATIONNEL



2.5 JOURS DE PRÉSENCE EN ENTREPRISE

RESTITUTION À CHAUD EN PRÉSENTIEL

RESTITUTION À FROID DANS LES 8 JOURS : RAPPORT D'ANALYSE

Le rapport livré à l'entreprise décrit :

- Une analyse de la situation actuelle de l'entreprise et de son projet.
- Une identification des pistes de progrès sur les plans des outils de production, de l'organisation et des ressources, avec une estimation des gains potentiels réalisables.
- Une proposition de plan d'actions pragmatique permettant d'obtenir rapidement des résultats tangibles, adaptés à la maturité de l'entreprise.

À l'issue des diagnostics, un rapport de synthèse sous forme de panorama sera réalisé.

LA DÉMARCHÉ ADMINISTRATIVE

- Prise de contact avec une entreprise (services, agences territoriales, partenaires...)
- Examen de l'éligibilité de l'entreprise, de son degré de maturité et de son projet de développement sous l'angle opportunité du diagnostic régional
- Dépôt d'une déclaration d'intention (DI) par l'entreprise candidate
- Passage en Commission Permanente / notification
- Session d'information avec les entreprises sélectionnées par territoire (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine) dans un délai de huit jours après la CP animée par le groupement d'experts et prise de rendez-vous pour l'entretien de pré-cadrage

RÉGION GRAND EST

Direction de la compétitivité et de la connaissance

Strasbourg.....	03 88 15 66 81	aude.teiten@grandest.fr
Metz.....	03 87 61 65 30	pascal.deparis@grandest.fr
Châlons-en-Champagne.....	03 26 70 85 84	jeanjoseph.philippon@grandest.fr
Territoire Grand Est.....	03 88 15 66 72	carole.haury@grandest.fr
Territoire Grand Est.....	03 88 15 67 25	marie.vautravers-verdier@grandest.fr

usinedufutur@grandest.fr